

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal



ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 31 juillet 2017, les ordonnances suivantes :

- **B-3**, o. 059, **C-4.1**, o. 132, **O-0.1**, o 073, **P-1**, o.048 relatives à la programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **C-4.1**, o. 130 établissant un aménagement sur l'avenue Laval entre la rue Prince-Arthur et la rue Sherbrooke (bande cyclable)
- **C-4.1**, o. 131 établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Gilford à l'intersection de la rue Saint-André et sur la rue Resther à l'intersection de la rue Gilford dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**) et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 11 août 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx